# PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du 8 Mars 2016

sous la présidence de M. Francis WOLF

#### Commune de MOMMENHEIM

Présents: M. Joseph AMMANN – Mme Stéphanie BAUER - M. Alain BIETH - Mme Béatrice GNAEDIG - M. Jean-Luc GWISS - Mme Simone HARTER - Mme Elisabeth JAECK - Mme Aniko JUNG - M. Alain KEITH – Mme Caroline KIEFFER – M. Jeannot KLEIN - M. Joseph KUHN - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Éric MULLER - Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER - M. Maurice SCHERER - Mme Béatrice SCHNEIDER – Mme Sandra WILLMANN

M. le Maire ouvre la séance à 20h00 et salue les personnes présentes, notamment Mme DECKER des Dernières Nouvelles d'Alsace.

Aucune objection n'étant soulevée, l'ordre du jour est adopté comme suit :

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Désignation du secrétaire de séance.
- 2. Approbation du PV de la séance du 9 Février 2016.
- 3. Vote du Compte Administratif Budget Principal 2015
- 4. Vote du Compte Administratif Assainissement 2015
- 5. Approbation du Compte de Gestion 2015 Budget Principal
- 6. Approbation du Compte de Gestion 2015 Service de l'assainissement
- 7. Débat d'orientation budgétaire
- 8. Approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme
- 9. Attribution du marché de Maîtrise d'Œuvre pour la piste cyclable
- 10. Exhumations administratives
- 11. Divers

## 1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **DESIGNE** Mme Elisabeth JAECK, secrétaire de la présente séance assistée par M. Julien RIEHL.

La délibération est approuvée à l'unanimité

# 2. Approbation du PV de la séance du 9 Février 2016

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 9 Février 2016 Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal,

> **APPROUVE** le compte rendu de la réunion du 9 Février 2016.

# 3. Vote du Compte Administratif - Budget Principal 2015

M. le Maire se retire de la séance pour le vote du Compte Administratif 2015 du Budget Principal.

Pour délibérer sur ce point de l'ordre du jour, le Conseil Municipal désigne Mme Béatrice SCHNEIDER, Adjointe au Maire, comme présidente de séance.

Mme SCHNEIDER souligne que le Compte Administratif 2015 a été présenté en détail à la commission « Finances » qui n'a pas émis de réserves. Afin de ne pas surcharger la séance du Conseil Municipal, elle propose, avec l'accord des élus, de présenter une version condensée. Ainsi elle détaille les transferts de crédits réalisés en 2015, ainsi que la consommation des crédits à chaque chapitre en fonctionnement et en investissement. Elle souligne que les projets lancés en 2015 sont en phase de réalisation en 2016 mais rappelle que les dotations de l'Etat poursuivent leur baisse entamée il y a quelques années, impactant ainsi durablement les budgets communaux.

L'assemblée, après avoir pris connaissance du Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

## Section de fonctionnement

Dépenses € 720.128,90

◆ Recettes € 991.608.89

◆ Excédent € 271.479.99

#### Section d'investissement

Dépenses € 236.248,08

◆ Recettes € 461.36<u>1.54</u>

◆ Excédent € 225.113,46

#### **EXCEDENT GLOBAL DES COMPTES: 496.593,45 €**

- > APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2015 présenté et arrêté comme ci-dessus.
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,
- constatant que le compte administratif présente un excédent dans la section de fonctionnement et un excédent dans la section d'investissement,

#### **▶ DECIDE**:

- de reporter la somme de 40.000 € en excédent de fonctionnement au compte 002 du budget 2016,
- d'affecter à l'article 1068 du budget 2016 la somme de 231.479,99 €.

## La délibération est approuvée à l'unanimité

M. le Maire réintègre la séance.

## 4. Vote du Compte Administratif - Assainissement 2015

M. le Maire se retire de la séance pour le vote du Compte Administratif 2015 du service de l'Assainissement

Pour délibérer sur ce point de l'ordre du jour, le Conseil Municipal désigne Mme Béatrice SCHNEIDER, Adjointe au Maire, comme présidente de séance.

Mme SCHNEIDER détaille les crédits consommés en fonctionnement et en investissement pour l'exercice 2015 du budget Assainissement. Elle souligne que les faibles investissements réalisés en 2015, seront compensés par les travaux de renforcement du réseau prévus pour 2016.

L'assemblée, après avoir pris connaissance du Compte Administratif du service de l'Assainissement de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

#### Section de fonctionnement

Dépenses € 139.224,98

◆ Recettes <u>€ 278.190,66</u>

◆ Excédent € 138.965,68

#### Section d'investissement

**♦** Dépenses € 15.282.75

◆ Recettes <u>€ 129.537,35</u>

**◆** Excédent € 114 254,60

#### **EXCEDENT GLOBAL DES COMPTES: 253.220,28 €**

- ➤ **APPROUVE** le Compte Administratif du service de l'assainissement de l'exercice 2015 présenté et arrêté comme ci-dessus
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,
- constatant que le compte administratif présente un excédent dans la section de fonctionnement et un excédent dans la section d'investissement,

#### > DECIDE:

- de reporter la somme de 70.000,00 € en excédent de fonctionnement au compte 002 du budget 2016,
- d'affecter la somme de 68 965,68 € au compte 1068 du budget 2016 afin de compléter la réserve d'investissement.

# La délibération est approuvée à l'unanimité

M. le Maire réintègre la séance.

## 5. Approbation du Compte de Gestion 2015 Budget Principal

Rapporteur: Mme Béatrice SCHNEIDER

Le Conseil Municipal,

**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE** des comptes de gestion présentés par le Trésorier Principal de Brumath pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015,

**CONSIDERANT** que les opérations comptables ont été exactement décrites,

**STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

**STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections du Budget Principal,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

- > **CONSTATE** la parfaite concordance des comptes de gestion avec les comptes administratifs,
- ➤ **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

## La délibération est approuvée à l'unanimité

# 6. Approbation du Compte de Gestion 2015 Service de l'assainissement

Rapporteur: Mme Béatrice SCHNEIDER

Le Conseil Municipal,

**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE** des comptes de gestion présentés par le Trésorier Principal de Brumath pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015,

**CONSIDERANT** que les opérations comptables ont été exactement décrites,

**STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

**STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections du budget annexe du service de l'assainissement,

**STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

- > **CONSTATE** la parfaite concordance des comptes de gestion avec les comptes administratifs,
- ➤ **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

# La délibération est approuvée à l'unanimité

## 7. Débat d'orientation budgétaire

Rapporteur : Mme Béatrice SCHNEIDER

Dans la continuité des éléments discutés lors de la commission Finances du 1<sup>er</sup> mars, Mme SCHNEIDER propose aux membres du Conseil Municipal d'évoquer les perspectives budgétaires pour l'année 2016 à l'occasion d'un débat d'orientation budgétaire.

Dans un premier temps, elle souhaite rappeler l'impact des baisses de dotations de l'Etat sur les finances communales. Sur la période 2012-2016, ce sont au total près de 120.000€ qui n'ont pas été perçus par la commune. Cela représente une demi-année d'épargne et de capacité d'autofinancement; et il n'est pas possible de récupérer cette somme en augmentant les impôts des ménages. Il y aura lieu de continuer le travail effectué sur la compression des dépenses de fonctionnement (économies par exemple sur les réceptions) même si cela n'aura qu'un effet à la marge. Le Maire souligne qu'il existe des dépenses incompressibles qu'il est peu aisé de faire varier.

L'Adjointe présente également un tableau sur l'évolution des taux des impôts prélevés par la commune. Augmenter les taux actuels d'un pour cent entrainerait une hausse de recette de l'ordre de 4.000 €. Elle propose un tour de table afin de connaître la position de chaque élu sur une éventuelle revalorisation des taux pour 2016. A l'issue de cette consultation, il s'avère qu'une majorité d'élus se prononce pour une stabilité des taux pour 2016, certains étant favorables à une revalorisation de l'ordre de 1% maximum.

MM. Alain KEITH et Joseph KUHN pensent qu'une hausse est difficilement justifiable alors que les investissements ont été peu importants en 2015. M. WOLF rappelle que les chantiers élaborés en 2015 seront réalisés en 2016 à l'image de la piste cyclable ou du parking de la gare. M. Eric MULLER propose d'analyser poste par poste pour baisser les dépenses de fonctionnement notamment sur les postes comme les réceptions, fêtes et cérémonies. Cela suppose revoir des événements importants, comme par exemple la fête des aînés. Il pense également qu'une hausse ne saurait être justifiée, car de nombreuses compétences maintenant intercommunales sont et qu'un projet de Communauté d'Agglomération se profile, avec la promesse d'économies d'échelle.

M. Jeannot KLEIN souligne que, comme dans le cadre d'un budget domestique, on ne peut investir si l'on n'a pas de recettes. M. WOLF suggère qu'une hausse de 1% pourrait être acceptable, étant donné que les dépenses réelles, de l'ordre de 520.000 € pour l'année 2015 sont incompressibles et augmentent continuellement.

A l'issue de la discussion, Mme SCHNEIDER rappelle les principaux investissements prévus pour l'année 2016 : la piste cyclable, dont le coût est partagé avec la commune de Waltenheim-sur-Zorn, l'extension du parking de la Gare portée par la Région et les travaux de rénovation du 1<sup>er</sup> étage de la mairie qui débutent au mois d'avril.

La délibération est approuvée à l'unanimité

# 8. Approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur: M. le Maire

M. le Maire explique au membres du Conseil Municipal qu'il ne sera pas possible de délibérer sur ce point étant donné que le rapport officiel du commissaire-enquêteur n'est pas encore arrivé en mairie alors qu'il devait être rendu avant le 8 février 2016. Il regrette ce retard qui interdit l'approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme et impacte également les projets en cours sur la commune. Il précise que ce point pourra

être approuvé lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal au mois d'avril, sous réserve de la communication du rapport officiel par le commissaire-enquêteur.

# 9. Attribution du marché de Maîtrise d'Œuvre pour la piste cyclable

Rapporteur: M. le Maire

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le résultat de la consultation des entreprises dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour la piste cyclable Mommenheim – Waltenheim-sur-Zorn. Les 17 offres reçues ont été analysées par les services de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et notées selon deux critères : le prix (30%) et la valeur technique de l'offre (70%). Cette dernière est évaluée selon l'adéquation des moyens humains mis en œuvre par la soumissionnaire, ainsi que sur la méthodologie proposée.

Le comité de pilotage du projet, constitué d'élus des communes de Mommenheim et Waltenheim-sur-Zorn, a proposé de retenir l'offre du bureau FAVIER & VERNE de Quatzenheim pour un montant de 40.900 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la piste cyclable Mommenheim Waltenheim-sur-Zorn à la société FAVIER & VERNE de Quatzenheim pour un moment de 40.900,00 € HT
- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer le marché avec l'entreprise concernée.
- ▶ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016 à l'article c/2151.

La délibération est approuvée à l'unanimité

## 10.Exhumations administratives

Rapporteur: M. Alain BIETH

M. BIETH rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des exhumations administratives sur des tombes dont la concession n'a pas été reprise. En effet, le nombre d'emplacements libres au sein du cimetière communal est actuellement très réduit et ne permettrait pas de faire face à une demande importante de nouvelles concessions. A ce titre, il présente les devis proposés par la société RIVAUD de Wingersheim. Afin de lisser le coût de ces exhumations, la commission « Cimetière » réunie le 16 février, a proposé de programmer une partie de ces travaux sur l'année 2016, le reste devant être effectué en 2017. M. l'Adjoint propose ainsi de procéder à une tranche de travaux à hauteur de 12.052,50 € HT soit l'exhumation de 9 tombes simples et 1 tombe double pour 2016. Pour l'exercice 2017, 10.550,00 € seront inscrit au budget pour l'exhumation de 6 tombes simples et 1 tombe double.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- ▶ **DECIDE** d'attribuer le marché de réalisation d'exhumations administratives à l'entreprise RIVAUD de Wingersheim pour un montant de 12.052,50 € HT sur l'année 2016 et 10.550,00 € HT sur l'année 2017.
- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer le marché avec l'entreprise concernée.

#### DIVERS

- ✓ M. le Maire présente aux élus les détails du plan de l'extension du parking de la Gare.
- ✓ M. Eric MULLER signale que des caches sont manquants sur des lampadaires situés sur le parking de la gare et qu'il existe un risque d'électrocution.
- ✓ M. Alain BIETH signale le déroulement du nettoyage de printemps Osterputz, le 2 avril à partir de 9h.
- ✓ L'assemblée générale de l'Association de Gestion des Salles aura lieu le 10 mars.
- ✓ Mme Béatrice SCHNEIDER annonce la tenue d'une réunion de la Commission Finances le 5 avril à 20h.
- M. Gérard MITTELHAEUSER explique que les travaux de rénovation de la mairie débuteront le 11 avril prochain. A partir de cette date, les salles du conseil et de commission seront inaccessibles. La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu dans la salle socio-éducative. Une réunion de la Commission Travaux sera bientôt organisée afin de choisir les revêtements muraux.
- ✓ M. Francis WOLF remercie tous les bénévoles ayant concourus à la décoration de Pâques visible dans le village. A ce propos, M. Joseph KUHN précise que l'arbre de Pâques sera décoré par les enfants de l'école le 15 mars.
- M. KUHN demande des précisions sur l'avancement du projet de résidence sénior. M. le Maire lui explique que les acquisitions foncières n'ont pour le moment pas trouvé d'issues favorables. D'autre part, il semble que la réalisation d'Oberhoffen-sur-Moder, que les membres du Conseil Municipal avaient eu l'occasion de visiter, peine semble-t-il à trouver des locataires.
- ✓ M. KUHN remarque également que des branches ont été coupées à hauteur du moulin et s'en félicite. Il constate que des martres se sont introduites dans le cimetière et souhaite savoir s'il est possible de lutter contre ces animaux.
- ✓ M. Maurice SCHERER signale que la soirée Elsasser Owe n'aura pas lieu faute d'inscriptions suffisantes. Ils remercient tous ceux qui s'étaient investis dans ce projet.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, M. le Maire clôt la séance à 22h50.

Les présentes délibérations sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification.

Pour copie conforme,

Francis WOLF

